

Droit Des Entreprises En Difficulté

JP Karsenty intervient régulièrement sur tous les aspects du droit des entreprises en difficulté, tant en conseil qu'en contentieux, aux côtés de ses clients quelle que soit leur taille. L'équipe Droit des entreprises en difficulté travaille en étroite collaboration avec les autres départements du cabinet (droit des sociétés, propriété intellectuelle et industrielle, droit du travail ...) afin de délivrer à ses clients une expertise approfondie et complète dans le cadre de procédures amiables ou judiciaires de traitement des difficultés des entreprises.

En tant que cabinet à dimension internationale, J.P. Karsenty traite régulièrement des dossiers de clients étrangers qu'il assiste et accompagne dans l'appréhension et la maîtrise du droit et de la pratique des procédures collectives en France.

L'équipe Droit des entreprises en difficulté est animée par Jean-Philippe Arroyo. Il est entouré d'une équipe de collaborateurs seniors et juniors.